

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 janvier 2023 à 20 heures 30 minutes  
à la Mairie

**Présents :**

M. COMTE Christophe, M. DERAZE Frederick, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, Mme GOGUET Aurélie, M. GOUJEAUD Thierry, Mme MARCHAL Géraldine , Mme ROUSSELLE Océane

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. BEZIAUD Pascal, M. RULLAND Alain

**Secrétaire de séance :** Mme GABEAUD Jennifer

**Président de séance :** M. GOUJEAUD Thierry

**1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022**

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 13 décembre 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**2 - DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Un immeuble situé impasse du Cordonnier
- Un immeuble situé rue du Petit Echo
- Une maison d'habitation située rue de la Ferronnerie

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ces biens.

**3 - GESTION DE CRISE EN CAS DE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE PROGRAMMÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Préfecture nous a adressé des mesures de préparation et de gestion de crise en cas de délestage électrique programmé.

Ce dernier interviendrait si la consommation d'électricité devenait supérieure à la production. Des coupures temporaires, maîtrisées et localisées pourraient être mises en place.

**4 - FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour l'année 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs suivants pour l'année 2023 :

**Adhésion bibliothèque** – 6 euros pour les habitants de la commune, 11 euros pour les extérieurs.

**Location salle des fêtes**

Petite salle : 45 euros pour les habitants de la commune – 80 euros pour les extérieurs

Grande salle : 105 euros pour les habitants de la commune – 250 € pour les extérieurs

Cautions : 500 euros

Matériels : 0,45 euros la table – 0,15 euros la chaise – 0,30 € le couvert

**Prix des concessions au cimetière**

Concession en pleine terre : 12 euros le m<sup>2</sup>

Espace cinéraire : 700 euros la case

Dispersion au jardin du souvenir : 50 euros

**5 - ADHÉSION FONDATION DU PATRIMOINE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité décide du renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour une somme de 55 euros.

**6 - ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu, avec ses deux adjointes, Mr Guillaume DEGROOTE, chargé d'affaires éclairage public au SDEER.

En ce qui concerne l'extinction des lumières, il a demandé à Eiffage de repasser pour la partie Est de Haimps et la partie Ouest de Fresneau. Ils ont pu régler le problème sur Fresneau en posant une horloge temporaire mais pour Haimps, ils ne peuvent pas modifier l'horloge mécanique.

Pour ce qui est des horloges, nous en avons sept sur la commune et seule celle de La Bonne Année est astronomique smartphone. Le devis pour que les six autres soient changées s'élève à 1 101,34 euros (reste à charge pour la commune).

D'autre part, Mr DEGROOTE nous a précisé que les deux heures d'éclairage en moins nous permettrons probablement de compenser l'augmentation annuelle de l'énergie. Si nous voulons faire des économies conséquentes, il nous conseille de passer en lampes LED. Le devis pour remplacer 146 lampes s'élève à 5 969,68 euros (reste à charge pour la commune). Le remplacement pourrait avoir lieu dans les trois années à venir et le paiement peut se faire en cinq fois sans frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

#### **7 - ÉTUDE AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE**

Comme chacun a pu le constater, Monsieur le Maire confirme que l'étude a débuté avec la pose de quatre points de contrôle qui comptabilisent le nombre de passage et la vitesse route de la Gare et aux abords de l'école.

#### **8 - ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

Suite à un courrier reçu de la notaire de Matha, une demande de renseignements a été adressée à la Préfecture et au service juridique de l'AMF. Nous restons dans l'attente de leurs réponses.

#### **9 - FERME ÉOLIENNE DU BRIOU : VISITE DU CHANTIER POUR L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette visite aura lieu le jeudi 2 février dans l'après-midi avec présentation du chantier, ateliers jeux, goûter, etc. Il invite les conseillers disponibles ce jour-là à y participer.

#### **10 - DÉPOSE DE LA FIBRE CHEMIN DES LICHÈRES**

Après plusieurs rappels auprès du SDEER, d'Orange et d'Eiffage, la fibre a été déposée fin de semaine 49 et les poteaux devraient être enlevés semaine 51.

#### **11 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX : 3ÈME TRANCHE**

Le courrier reçu du SDEER a été transmis à chaque conseiller avant la réunion. La réponse ne nous semblant pas satisfaisante, Monsieur le Maire propose au Conseil de contacter les autres communes ayant un problème similaire avec le syndicat pour mener une action commune.

#### **12 - BILAN DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX**

Madame Odile FOUCHET fait le bilan de la cérémonie qui a eu lieu le 6 janvier en présence d'une centaine de personnes. Il semblerait que la formule ait plu et elle pourrait donc être reconduite.

#### **13 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **↳ INVITATION DE BOUSSAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Boussac, dans l'Aveyron, nous invite officiellement à leur rendre visite le week-end de la Pentecôte, soit les 27-28 et 29 mai.

Une réunion publique sera organisée afin de solliciter la population pour participer à ce voyage.

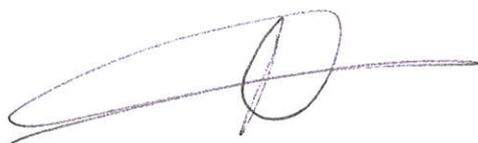
##### **↳ COUPE DES PEUPLIERS**

Nous avons été prévenus la veille pour le lendemain de l'arrivée du forestier. Nous avons essayé d'en informer tous les propriétaires riverains et nous avons demandé qu'un soin particulier soit réservé aux récoltes jouxtant le chemin.

##### **↳ GOBELETS PERSONNALISÉS**

Suite à notre demande, nous avons reçu un devis pour 300 gobelets avec le logo de la commune. Ce dernier s'élève à 236 euros.

La secrétaire



Fait à HAIMPS  
Le Maire,

